

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 26 octobre 2020**

-----








L'an **deux mil vingt**, le **vingt-six octobre** à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 21 octobre 2020, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Danièle MARY, Maire.

Etaient présents : Mme Danièle MARY, M. Kévin FOUQUET, M. Thomas JOUBERT, Mme Christine LA LOUZE, Mme Martine BOULAY, Mme Patricia GUÉRIN, M. Michel MARY, Mme Frédérique PAGA-GUERRA, Mme Isabelle AMATO, Mme Pauline RENO, Mme Sandrine POITRIMOL.

Excusés : M. Jean-Fred CROUZILLARD (pouvoir à Mme Danièle MARY), M. Philippe ROUSSEL (pouvoir à Mme Pauline RENO), M. Michaël PFEUFFER (pouvoir à Mme Sandrine POITRIMOL) et M. Alain GROSPIRON (pouvoir à M. Michel MARY).

Secrétaire de séance : Mme Frédérique PAGA-GUERRA

Ordre du jour :

-  Approbation du compte-rendu du 31 août 2020,
-  Assainissement :
  - Communication du RPQS 2019,
-  Budget Commune :
  - Décision Modificative Budgétaire n° 2,
-  Terrain de foot :
  - Devis transformation de l'éclairage,
  - Demande de subvention à la FFF,
-  Salle des fêtes :
  - Remboursement de cautions,
-  Logement communal :
  - Remboursement de caution,
-  Informations et questions diverses.

**1- Approbation du compte-rendu du 31 août 2020 :**

Pas d'observation – le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**2- Assainissement :**

**- Communication du RPQS 2019 :**

Mme le Maire donne communication aux membres du Conseil Municipal du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune, établi conformément à l'article L2224-5 du CGCT et au décret du 02 mai 2007.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication de ce rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif afférent à l'année 2019.

<b>Présents : 11</b>	<b>Votants : 11+4P</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
----------------------	------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Mme le Maire rappelle qu'une étude a été confiée au cabinet SA2E pour la faisabilité du raccordement des hameaux de la Papillonnière et du Beauchet au réseau d'assainissement collectif.

Elle informe que diverses études préalables sont nécessaires et qu'elles se dérouleront courant novembre et décembre 2020 (études topographiques, géotechniques, diagnostic amiante).

Le rapport sur ces études préliminaires devrait être restitué fin décembre 2020/début janvier 2021.

**3- Budget Commune :**

**- Décision Modificative Budgétaire n° 2 :**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, l'inscription des crédits suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>CHAP 011 c/6288 autres services extérieurs</i>	215,00 €	<i>CHAP 73 c/7318 autres impôts locaux ou assimilés</i>	64,00 €
<i>CHAP 011 c/62876 GFP de rattachement</i>	3 420,00 €	<i>CHAP 70 c/70846 GFP de rattachement (agents M.A.D.)</i>	20 660,00 €
<i>CHAP 65 c/657351 GFP de rattachement</i>	- 3 420,00 €	<i>CHAP 013 c/6459 remboursement sur charges de sécurité soc</i>	5 569,00 €
<i>CHAP 67 c/673 titres annulés (sur ex. antérieurs)</i>	- 7 994,00 €	<i>CHAP 75 c/752 revenus des immeubles</i>	2 452,00 €
<i>CHAP 65 c/6541 pertes sur créances irrécouvrables</i>	7 994,00 €	<i>CHAP 75 c/7588 autres produits de gestion courante</i>	2 108,00 €
<i>CHAP 011 c/60632 fournitures de petit équipement</i>	500,00 €	<i>CHAP 74 c/ 74718 autres</i>	224,00 €
<i>CHAP 011 c/6064 fourniture administratives</i>	50,00 €	<i>CHAP 74 c/ 744 FCTVA</i>	- 259,00 €
<i>CHAP 011 c/61551 matériel roulant</i>	500,00 €	<i>CHAP 77 c/7788 produits exceptionnels divers</i>	- 10 062,00 €
<i>CHAP 023 c/023 Virement à la section d'investissement</i>	19 491,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>20 756,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 756,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>CHAP 21 c/2184-239 immobilisation corpo, (LV cantine)</i>	3 600,00 €	<i>CHAP 024 c/024 produit des cessions d'immobilisations</i>	7 000,00 €
<i>CHAP 21 c/21318-239 autres bât publics</i>	- 3 600,00 €	<i>CHAP 040c/ 281538 autres réseaux (op d'ordre)</i>	- 1 321,00 €
<i>CHAP 21 c/21538 autres réseaux (éclairage terrain foot)</i>	27 954,00 €	<i>CHAP 040 c/280422 bâtiments et installations (op d'ordre)</i>	1 321,00 €
		<i>CHAP 10 c/10226 taxe d'aménagement</i>	1 463,00 €
		<i>CHAP 021 c/021 Virement de la section de fonctionnement</i>	19 491,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 954,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 954,00 €</b>

<b>Présents : 11</b>	<b>Votants : 11+4P</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
----------------------	------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

#### 4- Terrain de foot :

##### - Devis transformation de l'éclairage :

Mme le Maire rappelle au conseil que l'éclairage du stade est défectueux puisque seul un mat sur cinq en place fonctionne aujourd'hui. Les réparations n'ont pas été engagées plus tôt du fait de la volonté de passer l'ensemble de cet équipement en éclairage Led et de la suspension des activités du FCSG. Une nouvelle association ayant été créée (ASG) et la reprise des entraînements étant effective, plusieurs options ont été évaluées. Les solutions proposées sont un éclairage répondant aux normes E 11 (terrain d'entraînement) ou E 5 (terrain d'entraînement et de compétition). Cette dernière solution est privilégiée par le conseil municipal.

M. FOUQUET, Adjoint au Maire, présente les devis des entreprises SAS Xavier Breteau Elec', Sogetra, TP Chauffage, Ar'Elec et SARL Guerin Thierry Elec' pour la transformation des projecteurs de l'éclairage du terrain de foot en LED.

L'entreprise SAS Xavier Breteau Elec', mieux disante, est retenue pour un montant de 27 116,91 €.

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour solliciter une subvention auprès de divers organismes notamment la Fédération Française de Foot.

<b>Présents : 11</b>	<b>Votants : 11+4P</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
----------------------	------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

##### - Demande de subvention à la FFF :

Ce point sera réétudié lors de la prochaine réunion.

#### 5- Salle des fêtes :

##### - Remboursement de cautions :

Mme LHERAULT Karine avait retenu la salle des fêtes pour les 19 et 20 décembre prochain.

Vu le contexte sanitaire actuel suite à la pandémie de la COVID-19, Mme LHERAULT a dès lors annulé sa demande de location par courrier en date du 15 septembre 2020.

Il convient donc à la commune de rembourser l'acompte de 125 € acquitté le 02 mars 2020.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et mandate le Maire à cet effet.

Les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2020.

<b>Présents : 11</b>	<b>Votants : 11+4P</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
----------------------	------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

**6- Logement communal :**

**- Remboursement de caution :**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire du logement 5 impasse de l'école, en vertu d'un bail signé le 21 juillet 2016, a remis les clés dans la boîte à lettres de la mairie sans répondre aux convocations pour formaliser un état des lieux.

Après visite du logement, il s'avère que celui-ci est à refaire dans sa globalité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose à la restitution de la caution versée (400 €).

<b>Présents : 11</b>	<b>Votants : 11+4P</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
----------------------	------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

**7- Informations et questions diverses :**

- **Brocante :** Mme le Maire remercie vivement les conseillers municipaux, membres de droit du Comité des Fêtes selon ses statuts, qui se sont associés aux membres bénévoles du Comité pour mener à bien l'organisation et le déroulement de la journée vide-grenier du 18 octobre 2020. En l'absence du Président du Comité des Fêtes qui avait écrit à Mme le Préfet pour faire savoir qu'il se dégageait de toute responsabilité sur l'organisation de cette manifestation, cette journée a été parfaitement réussie et exposants, visiteurs et certains commerçants n'ont pas manqué de remercier chaleureusement les organisateurs.
- Suivant la circulaire de Mme le Préfet en date du 20 octobre 2020, les moments de convivialité sont interdits sur la période du 26 octobre au 15 novembre. Information sera donnée aux associations qui utilisent la salle des fêtes avec gestes barrière contre la Covid 19 durant cette période.
- Lettre de M. Guillemain : Mme le Maire présente la requête de M. Guillemain, actuellement en cours d'installation au Manoir de la Fresnaye. La commission voirie étudiera cette requête.
- Indice de qualité des comptes locaux : La DGFIP vient de communiquer l'indice de qualité comptable relatant la performance de la comptabilité de notre commune. Cet indice est présenté sous la forme d'une note sur 20 (au-delà si bonus). La commune obtient la note de 20,6 et le service assainissement 19,6.

*Tour de table :RAS*

*La séance est levée à 21 h 55.*

*Vu pour être affiché le 2 novembre 2020  
Conformément au Code Général des  
Collectivités Territoriales.  
Le Maire,*

*Danièle MARY*